



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/11/2024 A 18h00

Date de convocation

4 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 13 novembre à 18h00,
le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Châtillon-Coligny dûment
convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Florent DE WILDE.

Présents : Florent DE WILDE, Danielle HURÉ, Jean Manuel GERARD, Véronique MANTECON, Michaël
BOURDON, Marie-Claire VAN KEMPEN, Christian FRANK, Claude LOISEAU, Jean-Michel
CAZEAUX, Michèle CASSON, Odette CAMUS, Marie-Claire LACHAUD, Béatrice SOULÉ PÉRÉ

Absents représentés : Nicole VIGNIER donne pouvoir à Odette CAMUS

Absents excusés : Emilie GANZIN

Secrétaire de séance : Claude LOISEAU

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de Conseil de CCAS du 2 octobre 2024
- Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration
- Décision modificative n° 1
- Epicerie solidaire
- Questions diverses

12/2024 : Approbation du procès-verbal de Conseil de CCAS du 2 octobre 2024

Monsieur Gerard souhaite ajouter une précision à l'adresse de l'épicerie solidaire : local de l'ancien
photographe au 2 faubourg de Montargis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le procès-
verbal de la séance du 2 octobre 2024 et l'ajout de cette précision.**

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

Par délibérations n°7/2020 du 22 juin 2020 et n°11/2021 du 30 mars 2021, le Conseil d'Administration a
donné délégation à Monsieur le Président ainsi qu'à Madame la Vice-Présidente dans divers domaines, et
notamment pour :

- l'attribution des prestations d'aide sociale facultative dans la limite de 300 euros.

Monsieur le Président doit rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de ces délégations. Il est donc rendu compte des décisions suivantes :

- Achat de café et jus de fruits pour la braderie du vestiaire du 19 octobre 2024 pour un montant de 37.68 euros à Super U
- Commande des 145 colis pour les aînés :
 - *Super U : bouteille de vin rouge et macarons à l'orange = 941.05 euros
 - *Aurélien Dumez : terrine de chevreuil et bocal de canard aux cèpes = 1 116.50 euros
 - *Boulangerie Christelle et Cyril : mendiants au lait et chocolat = 638 euros
 - *Misstinguett' et ses créateurs : canette de frénette = 377 euros
 - *Les petits fruits du Gâtinais : confiture de mûre ou fraise = 522 euros

Le colis revient à 24.79 euros, pour un budget alloué de 25 euros.

Le conseil d'Administration prend acte de ces informations.

13/2024 : Décision modificative n° 1 relative au Budget Primitif 2024

L'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales dispose que « des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ».

Le budget primitif de l'année 2024 qui a été adopté le 29 février 2024 constitue un document budgétaire prévisionnel, voté par chapitres, qui peut faire l'objet en cours d'exercice de décisions modificatives, visant à adapter les crédits ouverts à la réalité financière ou à corriger des écritures comptables.

Lors de sa séance du 2 octobre 2024, le Conseil d'Administration a délibéré une augmentation de 5 euros sur la valeur du colis garni, passant de 20 à 25 euros l'unité. De plus, des sacs en tissu avec le logo de la commune de Châtillon-Coligny vont être achetés afin de distribuer les colis et les bons. Ces coûts supplémentaires n'ayant pas été prévus au Budget Primitif 2024, il est nécessaire de rajouter des crédits au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » afin de pouvoir saisir les charges comptables d'ici la fin de l'année 2024.

La présente décision modificative porte ainsi sur la section de fonctionnement qu'il est proposé de modifier comme suit :

- En dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 « Charges à caractère général », augmentation de crédits au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » d'un montant de 850 euros,
- En dépenses de fonctionnement, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », diminution de crédits au compte 65138 « Autres secours » d'un montant de 850 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 relative au budget primitif 2024.

Epicerie solidaire

Madame Pommet, bénévole au Secours Catholique, est venue présenter aux membres du Conseil d'Administration le projet de création d'une épicerie solidaire, qui va ouvrir ses portes dans le local de l'ancien photographe, au 2 faubourg de Montargis. Le loyer sera payé par le Secours Catholique, pour un montant mensuel de 450 euros.

Madame Pommet distribue aux membres du Conseil d'Administration la présentation suivante du projet :

1. Présentation du contexte local

L'équipe du Secours Catholique de Châtillon-Coligny et de Nogent-sur-Vernisson intervient dans les communes présentes dans ce tableau :

Communes Couvertes	Habitants 2021	Superficie Km ²
Source Wikipédia 2024		
<u>Aillant sur Milleron</u>	370	26,93
<u>Boismorand</u>	847	25,15
<u>Châtillon-Coligny</u>	1862	25,53
<u>Cortrat</u>	80	11,03
<u>Dammarie-sur-Loing</u>	470	20,94
<u>La Chapelle-sur-Aveyron</u>	623	19,03
<u>Langesse</u>	82	8,97
<u>Le Charme</u>	158	13,82
<u>Le Moulinet-sur-Solin</u>	120	19,37
<u>Les Choux</u>	530	33,36
<u>Montbouy</u>	730	26,73
<u>Montcresson</u>	1252	21
<u>Nogent-sur-Vernisson</u>	2569	33,27
<u>Ouzouer-des-Champs</u>	277	11,32
<u>Pressigny-les-Pins</u>	520	11,91
<u>Saint Hilaire-sur-Puiseaux</u>	158	11,34
<u>Saint Maurice-sur-Aveyron</u>	846	53,76
<u>Sainte Geneviève-des-Bois</u>	1057	40,74
<u>Solterre</u>	474	9,8
<u>Varennnes-Changy</u>	1484	29,77
Total	14509	453,77

Les permanences du Secours Catholique se tiennent à Châtillon-Coligny, à la maison paroissiale, les 2èmes et 4èmes mardis du mois et à Nogent-sur-Vernisson, à la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC), les 1ers et 3èmes mardis.

Localement, l'assistance du Secours Catholique prend la forme d'aides alimentaires par le biais de chèques services et de colis viande, d'aides à la mobilité (accompagnement au permis, réparation voiture, etc) et enfin d'aides à la formation. Cependant, Les subsides du Secours Catholique, d'une façon générale, peuvent couvrir tous types de

dépenses, une fois que toutes les aides mobilisables l'ont été. Ces aides financières ne sont ni systématiques ni permanentes.

Depuis la période Covid, l'équipe a constaté une augmentation de la précarité. En étroite collaboration avec les assistantes sociales du secteur, les demandes d'aide se font de plus en plus nombreuses.

Durant la période de septembre 2023 à août 2024, les familles ont pu percevoir un maximum de 120 euros par an et par personne. Et commander, tous les deux mois, un colis de viande de 15 euros, la participation étant de 4 euros par colis ; le nombre de ceux-ci étant fonction de la composition de la famille.

Pour Nogent-sur-Vernisson, 25 familles, soit un total de 43 personnes, ont été aidées en chèques services et 173 colis de viande ont été distribués.

Pour Châtillon-Coligny, ce sont 20 familles, soit un total 48 personnes aidées en chèques services et 200 colis de viande distribués.

2. Objectif du projet

- Avoir une distribution qui s'apparente aux achats dans une épicerie traditionnelle.
- Offrir un éventail de produits (fruits, légumes, viandes, surgelés, produits laitiers, produits d'hygiène).
- Ne plus faire une distribution d'assistance, mais permettre aux bénéficiaires un choix dans leur consommation et la gestion de leur budget.

Dans l'épicerie, un espace sera dédié à l'accueil, l'écoute et l'échange facilitant le lien social.

3. Composantes principales du projet

Le local prévu pour l'épicerie solidaire se situe à Châtillon-Coligny ; il est composé de 3 pièces, d'une superficie de 72 m².

Notre objectif de départ est une ouverture, le jeudi de 9h à 12h et le samedi aux mêmes heures pour permettre aux clients qui travaillent d'y accéder.

Les conditions d'accès à l'épicerie sont encore à l'étude, mais nous nous basons sur trois niveaux de reste à vivre par jour et par personnes :

- Un reste à vivre négatif
- Un reste à vivre entre 0 et 10 euros
- Un reste à vivre entre 10 et 15 euros

Deux catégories de personnes seront aidées :

- les personnes retraitées ou en situation de handicap ou longue maladie pour lesquelles les revenus n'évolueront pas.
- les personnes ayant connu un « accident de vie » mais qui ont le potentiel pour améliorer leur situation.

Concernant la première catégorie, il n'y aurait pas de limitation de durée et pour la deuxième, l'accès serait maintenu 6 mois.

Un changement de situation connu entraînera un examen du dossier de la personne.

La valeur d'achat mensuelle est à l'étude.

L'épicerie solidaire de Ferrières-en-Gâtinais fonctionne sur une base de 40 euros par mois pour une personne seule et 25 euros par personne en plus. Leur constat est que les personnes seules ou à 2 présentent la plus grande précarité. Une réflexion est en cours pour modifier ces montants.

Participation financière : Les clients de l'épicerie apporteront une participation sur la valeur marchande des produits selon leur reste à vivre :

- *de 1% pour un reste négatif ou nul,*
- *de 10% pour un reste à vivre inférieur ou égal à 10 euros,*
- *de 20 % pour un reste à vivre supérieur à 10 euros et inférieur à 15 euros.*

4. Partenaires

- *La Banque Alimentaire (achat denrées, formation hygiène, formation logiciel de stock Ticadi)*
- *L'ANDES (Fédération d'épicerie sociales ou solidaires) aide à l'installation, à la formation, et livraison de fruits et légumes issus des invendus de Rungis.*

Nous espérons mettre en place un partenariat avec les producteurs et les commerces locaux.

Nous espérons également un soutien des communes (financier et matériel).

5. Organisation future

Ce beau projet requiert beaucoup d'investissement basé sur le bénévolat. Les jours et horaires d'ouverture pourront s'élargir en même temps que s'étoffera le nombre de bénévoles.

Pour l'épicerie, quatre personnes minimum en présentiel, les jours d'ouverture. Un chauffeur pour faire une navette pour les clients non véhiculés et une équipe pour la gestion des stocks, la trésorerie et la partie commerciale.

Nous continuerons dans un premier temps les colis de viande au même rythme et au même prix.

Nos permanences dans les locaux de Châtillon-Coligny et Nogent-sur-Vernisson sont maintenues pour instruire les dossiers et poursuivre d'autres activités aux mêmes jours et heures qu'actuellement.

Madame Pommet explique que l'ouverture est prévue au 1^{er} semestre 2025. Ils sont déjà allés à la rencontre des commerçants présents sur le marché du vendredi. Ceux-ci seraient d'accord pour livrer l'épicerie.

Toute cette organisation étant basée sur le volontariat, il n'y aura pas de salariés.

L'orientation des bénéficiaires vers l'épicerie solidaire se fera par le biais des assistantes sociales.

La dignité des personnes étant très importante, il est nécessaire qu'elles contribuent financièrement un minimum à l'achat de leurs denrées alimentaires.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président félicite ce très beau projet. Monsieur Cazeaux trouve qu'il est très bien structuré.

Monsieur le Président souligne toutefois qu'il ne faudra pas que cela crée de déséquilibre avec les commerces de Châtillon. Le reste à vivre proposé pour l'instruction des dossiers, notamment la tranche de 20%, lui paraît un peu trop élevé et permettrait potentiellement à beaucoup de personnes de bénéficier des services de l'épicerie solidaire. Il faudrait peut-être commencer par un niveau inférieur de reste à vivre.

Lorsque l'épicerie solidaire aura vu le jour, il faudra sûrement repenser le transport aux Restos du Cœur, voire le stopper. Cette décision ne se fera pas brutalement, le transport devrait perdurer durant l'année 2025.

Monsieur Bourdon quitte la séance à 19h10.

Madame Pommet sollicite une aide financière. Les membres réfléchissent à une règle de versement de cette aide et Monsieur le Président propose par exemple une participation au nombre d'habitants de la commune, versée annuellement sous forme de subvention. Il est proposé que le budget du CCAS soit voté en février 2025 et qu'à cette occasion, le montant de la subvention à l'épicerie solidaire soit également décidé et adopté. Madame Pommet serait ainsi immédiatement informée de l'aide octroyée par le CCAS. Les membres du Conseil d'Administration souhaitent unanimement accompagner ce projet tant financièrement qu'humainement.

Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h25.

M. Claude Loiseau
Secrétaire de séance



M. Florent De Wilde
Président du CCAS
de Châtillon-Coligny

